



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 114176

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'indispensable pérennisation des emplois d'aide à domicile à un moment où la dépendance des personnes âgées devient préoccupante. L'exonération de charges sociales demeure une mesure incitative importante aux yeux de nos concitoyens. Mais, de manière plus large, il lui demande s'il envisage de doter le travailleur à domicile d'un véritable statut à l'instar de celui d'un commerçant, d'un artisan ou d'une profession libérale.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114176

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7582

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)